

Dispositif de soutien des architectes entrepreneurs 01. Le contrat de maîtrise d'œuvre

Objectifs

**Comprendre les spécificités et les objectifs
du contrat de maîtrise d'œuvre,
Identifier les points sensibles,
Savoir contourner les difficultés,
Acquérir les bons réflexes de négociation.**

1 journée | 6 heures

19 janvier 2018

Horaires

10 h - 13 h | 14 h - 17 h

Tarifs

Échelle Un | hors les murs | Accès gratuit

Échelle Un | formation continue | 120 euros*

Publics concernés

La formation est accessible quelle que soit la nature de la société (exercice libéral, auto-entreprise, EURL, SARL...)
Architectes créateurs d'entreprises,
Architectes installés depuis moins de 3 ans,
Architectes repreneurs d'entreprise,
Associés ou futur associé d'une jeune agence
ou personne en charge de fonctions administratives.

Pré-requis

Aucun

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel, groupe de 10 à 25 personnes

Moyens techniques

Salle dédiée équipée d'un vidéo-projecteur

Formatrice

Sophie Szpirglas, fondatrice et dirigeante de la société de conseil Méthodus, qui assiste les entreprises de maîtrise d'œuvre et réalise des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Information et inscription

claire.minart@marnelavallee.archi.fr
01 60 95 84 42
www.echelleun.archi

Lieu de la formation

École d'architecture de la ville & des territoires
12 avenue Blaise Pascal
77420 Champs sur Marne
enregistrée sous le n° 11770592677
cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État

Programme

- Les notions de droit à connaître,
- La typologie des contrats et le processus d'élaboration,
- Les conditions de validité du contrat,
- Le Code des devoirs professionnels,
- La hiérarchie des textes de loi,
- La construction de l'argumentaire,
- Les étapes : analyse, élaboration, négociation.

L'appréciation de la complexité des opérations : le projet

- Les fonctions
- Typologie
- Modularité
- Innovation
- Performances
- ...

L'appréciation de la complexité des opérations : le contrat

- Le maître d'ouvrage
- Le programme
- Les variantes
- La gestion des délais
- conditions contractuelles spéciales
- ...